

BILAN REUNION DE DIRECTEURS DU MERCREDI 6 MARS 2024

PARTIE AESH

	THEME 1 GESTION ADMINISTRATIVE DES AESH	THEME 2 COLLABORATION PE/AESH pour répondre aux besoins des élèves	THEME 3 MISSIONS PRECISES DES AESH
GROUPE 1	<p>- les autorisations d'absence : → lourdeur des autorisations (demandes) → questionnement sur les destinataires des demandes (Olipece/IA) → évaluation hors de notre champ de compétences → prise en compte de l'avis du directeur désigné dans la reconduction de l'AESH dans l'Éide. Est-ce que le directeur peut répartir les AESH sur les diverses notifications (au sein d'une même Éide) ? Emploi du temps difficile à rédiger quand il est sur plusieurs écoles.</p>	<p>* fréquence de rencontre PE/AESH ? * préparation du matériel adapté sur temps d'activités connexes * préparation des ESS * réunion avec les parents + préparation d'outils adaptés + prévoir des temps de bil</p>	<p>- écouter, reformuler les consignes (sans trop guider / aider l'élève) - gestion du matériel - gestion de la sécurité - entrer en relation de confiance / proximité avec l'enfant (tout en lui laissant une certaine autonomie) - être davantage formé en amont</p>

GROUPE
2

- Emploi du temps (23 h 10.....)
+ trajet
- Evaluer les AESH
- Autorisation sortie / + faculté
de
- Rémunération ↔ + Echange
- Absence ↔
- Autorisation absence
- Gestion des contrats (PJ installa
+°)
- Présentation aux parents
-

- Temps d'échange limité en dehors
de la classe / aucun temps pour les
enseign
- Peuvent elles être intégrées aux
réunions (conseil maîtres...) 116h
- lien avec familles (qui les absèdent
à la sortie de l'école) 116h
- Pb de niveau de recrutement

- gestion crise
- gestion matériel
- reformulation consignes
- reconcentrer l'élève
- motiver l'élève
- décomposition consignes
- préparer le matériel spécifique
- faire le lien avec le PE/parents
- participer aux ESS/EE
- hygiène / soins / sécurité
- aide aux déplacements

GROUPE
3

- Trame d'Emploi du Temps (parta
- Contrats à renvoyer
- Entretiens (Coordo PIAL + PE avec qu
3 pos directeurs ?
- Indemnités forfaitaires quand AESH dans
- Sorties scolaires ☹
- Gestion des absences
- Gestion des MGR par le chef

- Inclure AESH au RDV parents
d'année.
- Partager le MOFS avec l'AESH
et construite
- Réunions sur les heures connexes.
concertation
- Invitation aux CT le cas échéant
- Participation systématique aux E
fiche des missions remplie en am
- Présence aux RDV parents
- Rédaction d'une charte de l
ou fiche de poste.

- accompagnement scolaire (reformulation des consignes, aide, recense
gestion du matériel, gestion des relations avec les autres) + hygi
- gestion relation "élève" - "enseignant"
- accompagnement lors des sorties et des temps transitions
- mise en place d'outils (cache, ...)
- pas de gestion (ou d'interférence) avec les parents

AUTRES QUESTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi du temps obligatoire à 23h10 et non 24h ? Si 24h : possibilité de récupération sur l'année sur une demi-journée ? • Si AESH pré-affectée, puis affectée sur l'année est absente pendant un long moment : quelles démarches à réaliser ? • Comment faire pour qu'une AESH Indiv garde un temps en classe avec un élève (notif indiv) qui mange à la cantine tous les jours ? Toujours 23H10 de temps de présence devant élèves ? Pas de moyen pour prendre sur les 116H connexes ? • Pourra-t-on toujours faire des cumuls d'heures sur les emplois du temps à la rentrée prochaine ? • En cas de difficultés pour se mettre d'accord concernant l'emploi du temps de l'AESH ? Qui tranche ? AESH ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quand une AESH MUT placée dans une école pour suivre un seul enfant notifié MUT : comment avoir un suivi efficace ? 	
QUESTIONS DIVERSES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que faire lorsqu'une notification présente (en début d'année, parfois en cours d'année) et aucune AESH disponible ? ❖ Qu'en est-il du recrutement des AESH en cours d'année ? ❖ 5000 postes AESH supprimés après raboutage budgétaire prévu ? Quid pour l'année prochaine ? ❖ Y a-t-il un moyen d'anticiper une répartition « a minima » pour ne pas laisser une école avec 0 AESH à la rentrée ? 		